

**Arrêté n°2025 – 110 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des
apprentis au conseil de perfectionnement du CFA de l'URCA**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 9 de du règlement intérieur de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu l'arrêté n°2025 - 84 relatif à l'élection des représentants des apprentis au conseil de perfectionnement du CFA de l'URCA

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin par voie électronique se déroulant du mardi 2 décembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des apprentis au conseil de perfectionnement du CFA.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège des apprentis

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 1410

Votants : 48

Bulletins blancs : 2

Suffrages valablement exprimés : 46

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus	Siège attribué
DEBEVE Justin	29	1
ZOUGAGHI Mehdi	17	1

Sont déclarés élus :

DEBEVE Justin
ZOUGAGHI Mehdi

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 08/12/2025

Mis en ligne le : 08/12/2025